L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 AOUT 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. [illegible] DUFOUR.
E. DUVERGER. [illegible] HARBY.
N° 23, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 30 AOUT 1853.

POUR LE CONGRES.
DEUXIEME DISTRICT.
T. G. HUNT.

Trésorier d'Etat :
HARRY T. HAYES—de la Nouvelle-Orléans

Auditeur des Comptes Publics
JOHN E. KING—de St-Landry

Surintendant des Ecoles Publiques :
A. M. LAMON—de Ouest-Bâton-Rouge

COMITE CENTRAL WHIG, DE L'ETAT.

Les membres du Comité Central Whig, de l'Etat, devront se réunir à la salle du club, encoignure Conti et Allée de l'Echange, jeudi soir, 1er septembre, à 7 heures.
Par ordre, CHS M. WATERMAN, président.
H. S. JOHNSON, F. C. LAVILLE, Secrétaires.

DEUXIEME DISTRICT CONGRESSIONNEL.

Les délégués whigs qui ont représenté à la convention congressionnelle, tenue à Donaldsonville les paroisses d'Orléans et de Jefferson, publient aujourd'hui dans notre partie anglaise une réponse aux reproches qui leur ont été adressés par quelques-uns de nos amis politiques d'Ascension et de St Martin. Cette réponse se fait remarquer par sa modération et par les sentiments de fraternité qu'y expriment les signataires. Ils relèvent une à une les imputations dirigées contre eux et les combattent victorieusement. Désignés pour nommer un candidat au Congrès, ils ont pensé, disent-ils avec raison, que la meilleure base à adopter, pour fixer le chiffre des suffrages par paroisse, à la Convention, était celle du vote donné à la dernière élection congressionnelle. Un certain nombre de délégués de la campagne se sont opposés à cette base, les uns préférant la base représentative du mixte, d'autres déclarant qu'il fallait se guider d'après le vote de la dernière élection de président ou de gouverneur.

Les délégués d'Orléans et de Jefferson ne voyant nul rapport entre l'élection d'un président ou d'un gouverneur et celle d'un membre du Congrès, ont refusé de reconnaître d'autre base que celle des votants à la dernière élection congressionnelle. Ils avaient d'ailleurs pour eux un précédent : la convention qui avait désigné M. Landry ayant réglé ses suffrages par paroisse d'après le nombre des électeurs whigs qui avaient voté à la précédente élection congressionnelle.

Les délégués de la campagne insistant pour l'adoption de la base représentative, ceux d'Orléans et de Jefferson ont compris qu'on refusait de leur rendre justice, et se sont retirés. Invités un peu plus tard à se réunir de nouveau à leurs collègues de la campagne, ils se sont rendus au désir de ces derniers dans l'espoir qu'un candidat serait enfin nommé qui serait accepté par tous les whigs du district.

La séance ayant été ouverte de nouveau, un comité de sept membres, pris tous dans les paroisses rurales, à l'exception d'un délégué de Jefferson, a recommandé à la Convention d'adopter la base électorale, et ce rapport a été adopté. Ce point étant réglé, on a procédé à la désignation du candidat. Toutes les paroisses (excepté St-Jean Baptiste qui n'avait pas envoyé de délégués à Donaldson) étaient représentées, et leurs délégués ont pris part au scrutin. Pourquoi donc une nouvelle Convention ? Le dépouillement du scrutin a constaté que les paroisses Ste Marie, St Martin et St Charles avaient voté pour M. John Moore (13 voix); les paroisses Ascension, Assomption, Lafourche, Terrebonne et une partie de St Jacques (17 voix) pour l'honorable J. Aristide Landry; et les paroisses d'Orléans et de Jefferson ainsi qu'une partie de St Jacques (36 voix) pour M. Théodore G. Hunt. Celui-ci ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé candidat whig pour représenter le deuxième district au Congrès.

Les délégués de Ste Marie et de St Martin avaient reçu l'ordre de voter pour M. Moore. Si ce dernier ou M. Landry avait été désigné par la Convention, les délégués d'Orléans et de Jefferson se seraient empressés de leur donner leur cordial appui.

On reproche aux délégués d'Orléans et de Jefferson leur *tyrannie*. Les auteurs de la circulaire repoussent qu'il leur serait facile d'adresser de leur côté des reproches aux délégués de certaines paroisses, mais qu'ils s'en abstiennent par esprit de conciliation et pour ne point ajouter de nouveaux éléments de discorde à ceux qui existent déjà. Ils n'ont fait, disent-ils, que réclamer un droit, et si ce droit a été refusé, il ne faut pas en conclure que leur demande ait été un acte de tyrannie.

Les dissidens d'Ascension et de St Martin disent que le désordre a marqué les délibérations de la Convention et que l'acte de celle-ci ne saurait, en conséquence, lier les whigs du district. Quel désordre, et les délégations des campagnes n'ont-elles pas pris part toutes au vote ? Supposons qu'au lieu de M. Hunt, la Convention eût désigné M. Moore ou M. Ladery, est-ce que les dissidens parleraient de désordre et de tyrannie ?

Les signataires déclarent en terminant qu'ils ont rempli leur devoir consciencieusement et qu'ils espèrent que les whigs des campagnes se rallieront unanimement à la candidature de M. Hunt.

Le document que nous venons d'analyser brièvement et sur lequel nous appelons spécialement l'attention de nos amis politiques de la campagne est signé de MM. C. M. Waterman, Nath. Martin, T. J. Hutselberger, L. Ferrière, John N. Hawthorn, A. Lapet, M. J. Reigart, Henry J. Forstall, Charles T. Estlin, Henry D. Ogden, James W. Duplessis, E. H. Prendergast, Pierre Sauvé, J. O. Pierson, Joseph Curtis, Gerard Stith, F. J. Laizer, P. A. Bienvenu, Guy Dreux, John M. Burke, A. P. Simpson, Ch. H. Nobles, R. F. Caulfield et James Beggs.

BANQUE DES CITOYENS.

On verra par un avis inséré plus loin que la Banque des Citoyens transportera, le 1er sept., temporairement ses bureaux de la rue Toulouse, où ils sont actuellement, au coin des rues Royale et Douane, au local de l'ancienne Banque de la Louisiane. La Banque des Citoyens reprendra ce jour-là ses opérations actives : ses jours d'escompte sont le mardi et le vendredi ; les billets devront naturellement être offerts la veille.

Nous avons déjà expliqué l'organisation d'un nouveau département dans la banque des Citoyens et comment elle se proposait, conformément à la loi, de former un capital actif de $1,000,000. Sur cette somme $1,000,000 se composeront de nouvelles actions de $100. Des livres de souscription pour le placement des 10,000 actions seront ouverts lundi prochain, 5 septembre, au nouveau local de la Banque, au coin des rues Douane et Royale.

L'avenir de la Banque des Citoyens s'annonce sous les plus heureux auspices. Grâce à une direction éclairée elle a triomphé de tous les obstacles qui semblaient devoir [illegible] ses efforts et elle s'est placée du premier coup dans des conditions de prospérité qui ne tarderont pas à porter leurs fruits. Les 10,000 actions dont la direction annonce le placement seront rapidement enlevées : l'occasion est trop belle pour que les capitalistes la laissent échapper.

MORT DU DR. NORTHALL.—Nous annonçons avec regret la mort du Dr. Northall, un des éditeurs du *Delta*. M. Northall, quoique non acclimaté, était resté à la Nouvelle-Orléans depuis le commencement de l'épidémie, et il était parti jeudi dernier pour aller à New York rejoindre sa famille qu'il comptait mener ici au commencement de l'automne. Les médecins l'ayant engagé à s'arrêter à Holywood pour voir s'il n'emportait pas avec lui le germe de la maladie, il suivit ce conseil, et en effet, à peine arrivé, il se sentit atteint des symptômes de la fièvre jaune. Il est mort hier matin, à deux heures et demie. Nos confrères du *Delta* perdent en lui un collaborateur de talent.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

NEW-YORK, 20 août 1853.

Messieurs,

Les accidents de chemins de fer ont été assez nombreux depuis quelques jours pour satisfaire ceux de vos lecteurs qui ont le plus de goût pour le drame ; cependant comme j'ai commencé à en faire l'histoire, vous me permettrez de finir. Les témoignages recueillis par le jury du coroner dans l'enquête ouverte au sujet de la catastrophe du chemin de fer de Worcester et de Providence ont révélé des faits inouïs et un état de choses incroyable. Il paraît que le train d'en bas, cause première de l'épouvantable désastre, n'avait point de conducteur depuis quelque temps : un simple employé à trente piastres par mois remplissait provisoirement ces importantes fonctions. Trop pauvre pour acheter une montre, et la compagnie ayant négligé de lui en donner une, il avait emprunté celle d'un marchand de lait. La veille il l'avait réglée sur l'horloge de la compagnie, mais au moment de l'accident elle était en retard de deux minutes. Comme une minute de plus lui eût suffi pour arriver sans encombre à la voie de Boston, il est évident que la responsabilité de l'affreux accident doit peser sur les directeurs. Les témoignages ont prouvé que jamais, depuis que la direction du convoi avait été confiée à cet employé, les trains n'étaient arrivés en temps opportun aux diverses stations. Le verdict condamne et l'employé Putnam et la compagnie. Le premier a été arrêté à Providence le 17 de ce mois, à la requête du coroner, sous la prévention d'homicide. Il a fourni $10,000 de cautionnement. Mais pourquoi le coroner a-t-il fait arrêter le pauvre employé, qui ne pouvait pas un sou vaillant, et n'a-t-il pas dénoncé le président et les directeurs ? Serait-ce parce que ces derniers sont riches ? Le jury ne les a-t-il pas également signalés comme coupables ? Est-ce la robe de leur or qui force le coroner de fermer les yeux ? Leur argent recouvre-t-il leurs péchés ? Avez-vous peur de remettre aux mains de la justice des hommes qui sont renommés dans Wall street ? Vous arrêtez un ignorant employé, et vous respectez ceux qui ordres duquel il obéit ! Vous prétendez tout aussi bien envoyer le coureur aux galères et laisser libre le meurtrier.

Nos classes ouvrières commencent à voir clair autour d'elles. Les lugers ouvrières demandés par les propriétaires de New-York et l'augmentation, au [illegible]

[illegible] ont, à Boston, [illegible] ...ont ...truyés by fire on the [illegible] $80,000.

prix des objets nécessaires à la vie ouvrent les yeux aux moins clairvoyans. La logique de l'estomac est d'ailleurs la plus convaincante, et elle a si bien prouvé à nos ouvriers que le droit était de leur côté que depuis quelques années ils se mettent régulièrement en grève. Les peintres en bâtiment viennent à leur tour de demander une augmentation de salaire. Ils ont jusqu'ici reçu 14 shellings par jour ; ils veulent maintenant $2. Si leurs patrons n'obtempèrent pas à leur demande, ils se mettront en grève lundi.—Les patrons devront s'exécuter et ils se consoleront en se faisant payer plus cher l'ouvrage qui leur est commandé. Louis Napoléon a une manière expéditive d'en finir avec les ouvriers en grève ; il les fait jeter en prison et les condamne au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'ils viennent à résipiscence. Mais la France impériale n'est pas la libre Amérique.

Les extraits de l'*Abeille* et des autres journaux de la Nouvelle-Orléans, publiés dans les feuilles de New-York, nous ont appris votre malheureuse situation et ont éveillé toutes les sympathies des habitans de cité impériale. Environ $3600 ont été recueillies pour l'Association Howard depuis ma dernière lettre. Puisse la température se modifier bientôt et vous délivrer du terrible fléau qui sévit dans votre ville.

Le Palais de Cristal, menacé par la chaleur qui la semaine dernière en éloignait les visiteurs, présente de nouveau une physionomie fort animée. Le nombre des personnes qui y ont été admises hier s'élève à 6609. Malgré les précautions prises par les directeurs pour taire caché le chiffre de leurs recettes, les actions continuent à baisser ; elles sont maintenant cotées à $110. La galerie destinée aux machines et celle où seront exposés les tableaux sont presque terminées. La célèbre tapisserie des Gobelins est arrivée de France ; la salle qui doit la recevoir est encore fermée ; elle ne sera ouverte que lorsqu'elle sera disposée convenablement à l'intérieur.

Le grand nombre de commissaires nommés par quelques Etats et l'objet de minces commissaires—la Californie en a envoyé plus de vingt et la France en a dix sept. Cela a lieu d'étonner quand on songe que le premier de ces états n'a envoyé pour tout échantillon au Palais de Cristal qu'un morceau d'or et quelques pommes de terre, et le dernier absolument rien. Les commissaires auront, ce me semble, fort peu à faire.

La plus belle exposition d'armes à feu au Palais de Cristal est celle des Etats-Unis. Nos inventeurs ont eu beaucoup de succès dans cette branche d'industrie, mais aucun n'a aussi bien réussi que Parry Washington Porter, du Tennessee, dont les carabines remplaceront celles employées dans l'armée et modifieront certainement l'art de la guerre. Cette carabine est le résultat de plusieurs années de méditations et de tentatives. Elle diffère des autres carabines par la batterie. Au moyen d'un mécanisme qu'il serait trop long de vous décrire, elle peut être chargée *quarante fois par minute* et elle porte avec autant de précision que l'arme la plus juste. La lumière étant hermétiquement fermée en tournant autour de la batterie est protégée contre l'humidité. La Louisiane, la Floride et le Tennessee ont adopté cette carabine pour leur milice, et le général Scott, dont l'autorité en pareille matière ne sera pas contestée, a déclaré que cent hommes armés de la carabine-Porter pourraient fixer la victoire du côté où ils se porteraient. Ces carabines ne coûtent que $30. M. Porter a cédé son brevet à six armuriers dont deux résident à New-York. Le gouvernement des Etats-Unis devrait leur acheter le brevet et armer nos troupes de cette carabine qu'il les rendrait invincibles.

Une autre création du génie Yankee, aussi utile en temps de paix que peut l'être celle de Porter en temps de guerre, offre un intérêt tout particulier aux fermiers et aux propriétaires de moulins. Cette création n'est autre que la machine inventée par M. G. G. Solmon, de l'Illinois, pour séparer le grain de la paille. Celle destinée à l'usage des fermiers est mue à force de bras et nettoie parfaitement trente à quarante boisseaux de blé par heure. On dirait vraiment que cette machine est intelligente, tellement la division entre le pur froment et ce qui doit être rejeté se fait avec méthode et précision. Elle ne coûte que $25. Celle destinée aux moulins est beaucoup plus grande ; elles nettoient dans une heure de cent à deux cents boisseaux de blé. Les agriculteurs qui visitent l'Exposition feront bien de jeter un coup-d'œil sur cette machine.

On voit à cette heure à l'Exposition un buste du père Gavazzi, le moine défroqué, qui depuis quelque temps fulmine aux Etats-Unis l'anathème contre la papauté. Par un étrange hasard ce buste se trouve placé à côté de celui de Sa Sainteté le pape Pie IX. Quel rapprochement ! M.

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE PORTUGAISE.—Voici les officiers qui ont été élus dimanche par l'Association Portugaise : Antonio Vieira, président ; Antonio R. Borges, 1er vice-président ; Luis Machado, 2e vice-président ; Joao Dolan, secrétaire ; Alex. Pereira, trésorier ; Martin Aboll, médecin.

L'Association de Bienfaisance Portugaise comprend 430 membres dont 130 ont été atteints de l'épidémie régnante. Grâce aux soins intelligents qui ont été prodigués à ces derniers un seul a succombé. La Société a maintenant vingt-trois malades en traitement.

MOBILE.—La fièvre jaune augmente à Mobile. Le dernier rapport du Bureau de Santé constate pour les 24 heures se terminant le 27 courant, 29 décès dont 17 causés par le fléau.

On écrit de Washington que le cabinet est divisé sur la question du chemin de fer du Pacifique. Le président ne paraît pas disposé à se prononcer en faveur d'un projet auquel manque les adhésions d'une partie de ses conseillers et d'une portion considérable du parti démocratique.

M. Marcey, secrétaire d'Etat, vient de perdre un de ses fils. Ce jeune homme atteint d'une phtysie pulmonaire a succombé ces jours derniers à bord de la corvette *Preble* où il s'était embarqué dans l'espoir que l'air de la mer lui ferait du bien. Il est mort cinq jours après le départ du navire. Un de ses frères l'avait accompagné et lui a prodigué jusqu'au dernier moment les soins les plus touchans.

Collège Audubon.

M. ROUEN, professeur distingué de notre ville, vient de fonder un Collège au coin des rues Bourgogne et Domaine. Les classes seront ouvertes lundi prochain, 5 septembre, comme on le verra par un avis du directeur, inséré dans nos colonnes d'annonces. Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes. M. Rouen se fera un devoir de ne prendre chez lui que des professeurs d'un mérite reconnu. Nous applaudissons à l'hommage mérité qu'il a rendu à un de nos compatriotes en donnant son nom au nouveau collège. Audubon est Louisianais et est rangé parmi les savans les plus illustres de notre siècle à un double titre il mérite l'honneur de voir son nom attaché à une maison d'éducation de sa ville natale. Comme il est possible que quelques uns de nos lecteurs ignorent la biographie du célèbre Louisianais, nous croyons leur faire plaisir en la donnant ici sommairement :

Né à la Nouvelle Orléans, le 4 mai 1780, de parens français, AUDUBON fut élevé à Paris, et compta David au nombre de ses maîtres.

De retour aux Etats Unis, il se maria et reçut de son père, à titre de dot, une fort belle plantation sur les bords du Schoylkill. Tous les attraits d'une existence opulente et tranquille se réunissaient pour l'inviter à une facile oisiveté, mais une irrésistible vocation l'entraînait vers les splendeurs de la nature. En 1810, il s'embarque sur un esquif avec sa femme et son jeune enfant pour toute compagnie, avec son fusil et ses pinceaux pour tout bagage ; il allait commencer une vie aventureuse et errante, vie de chasseur et de naturaliste à la fois, qu'il ne devait quitter qu'en 1834.

Excellent tireur, peintre d'un talent supérieur, observateur passionné de la nature, il réunissait ainsi des dons précieux pour la [illegible] qu'il s'était donnée. Ses études poursuivies sans pas au milieu des [illegible] d'un caractère [illegible] d'histoire naturelle, soit dans les forêts et dans les savanes, sous le soleil ardent de la zone torride et au milieu des glaces du Nord, devaient avoir quelque chose d'énergique, d'actuel, de vivant pour ainsi dire, qui leur assurait d'avance une supériorité incontestable sur les pâles travaux des naturalistes-compilateurs.

Aussi, lorsqu'au bout de 24 années d'un pèlerinage incessant, il aborda sur la côte d'Angleterre avec son portefeuille de voyageur ; lorsque, entouré des meilleurs écrivains, des meilleurs artistes de la Grande-Bretagne, il commença la publication de son livre sur les Oiseaux d'Amérique, son nom retentit d'un bout à l'autre du monde scientifique. Humboldt et Cuvier le reconnurent du premier coup pour leur égal, et ce dernier ne craignit pas de dire en pleine Académie des Sciences : « L'ouvrage d'Audubon est le plus magnifique monument que l'art ait jamais élevé à la nature. »

C'est qu'en effet ce livre est tout autre chose qu'un simple traité, une froide nomenclature : en racontant ses observations de chaque jour, l'auteur raconte aussi sa propre vie, c'est-à-dire 25 ans d'émotions incessantes, de souffrances endurées avec cette constance admirable que donne seul l'amour de la science, de joies inconnues à tout autre qu'à un naturaliste. Audubon mène avec lui son lecteur sous toutes les latitudes, il le fait assister aux scènes qu'il rapporte, il le fait en un mot étudier avec lui. Cet oiseau que vous voyez là, l'infatigable observateur l'a poursuivi pendant dix ans, pour le retrouver à mille lieues de l'endroit où il l'avait aperçu la première fois ; cet autre, il l'a surpris après trois jours de fatigues et de privations sous un ciel brûlant ; en voici un troisième, dont il est parvenu à se rendre maître après avoir traversé à la nage, et son fusil attaché sur sa tête, une rivière à demi glacée.

Soixante quinze souscriptions, à 1000 dollars chacune, fournirent aux frais de publication de ce vaste ouvrage, un des plus complets et des plus consciencieux qui aient jamais été publiés. Après l'avoir terminé, Audubon revint vers 1839 aux Etats-Unis où il en fit paraître une nouvelle édition. Bientôt après, il commença, de concert avec le docteur Bachman, les Quadrupèdes d'Amérique, dont les dernières livraisons ont paru il y a quelques mois. Puis, satisfait d'avoir élevé ce double monument à la nature, il s'est éteint doucement au moment où, pour la première fois, il allait s'accorder le repos.

MORT DE L'ABBÉ GAUTHREAUX.—Le clergé catholique de notre ville ne renferme que deux prêtres créoles ; l'un d'eux, M. GAUTHREAUX, est mort ces jours derniers. Le *Propagateur* lui consacre les lignes suivantes :

Dieu vient de nous frapper encore d'un de ces coups douloureux sous lesquels nous ne pouvons que nous incliner en silence et adorer avec résignation ses impénétrables desseins. Mercredi dernier, 24 août, à trois heures de l'après-midi, est mort, à l'Archevêché, des suites d'une fièvre pernicieuse des plus violentes, M. Gervais Valéry Gauthreaux, jeune prêtre créole, natif de la paroisse St-Jacques, et vicaire à l'église de l'Archevêché. Ordonné prêtre le 8 mai dernier, jour de l'Ascension, M. Gauthreaux semblait avoir devant lui une longue carrière qu'il aurait dignement et saintement remplie ; mais l'épidémie, en venant faire appel à son zèle, lui a imposé un surcroît de fatigues, devant lesquelles son courage entreprenant ne lui permettait pas de reculer, et qui ont déterminé la fièvre pernicieuse à laquelle il a succombé !—Pauvre jeune homme ! Nous nous rappelons encore avec émotion le jour où célébrant sa première messe à Donaldsonville, il voyait prosternés dans l'église, outre une multitude d'amis, plus de cent personnes de sa famille, qui toutes s'étaient préparées pour approcher de la table sainte, et vivaient recevoir la communion de sa main. Ce fut un spectacle édifiant et touchant de voir, après la messe, tous ces pieux chrétiens, son père et sa mère en tête, se rendre au presbytère pour recevoir la bénédiction.—Hélas ! combien cette joie, si pure et si douce pour des parents pleins de foi et de piété, s'est vite changée en un deuil amer !—Désormais il leur reste cette consolation que des chrétiens fervents peuvent seuls comprendre et goûter, de penser qu'il est tombé, comme un vaillant soldat, au champ d'honneur, et que s'il a succombé et vite dans l'accomplissement de ses devoirs, ce n'a été que pour aller recevoir plus tôt la couronne promise au serviteur fidèle.

PRÊTRES ET RELIGIEUSES—Nous lisons dans le *Propagateur Catholique* :

Mardi dernier, 23 août, est morte à l'Asile Catholique des Orphelins, Troisième District, la Sœur Alphonse (Mary Sheehan), native d'Irlande, âgée de trente ans, et ayant cinq ans de religion. Elle est morte après trois jours de maladie, fortifiée par les sacrements, et ayant édifié toutes ses Sœurs par sa piété et sa résignation.—Il y a encore à l'Asile quatre Frères en convalescence, et quatre Sœurs, encore malades, mais que l'on nous dit être hors de danger.

—Nous apprenons, en outre, la mort d'une des Sœurs de l'Hôpital de Charité, Lina Griffin, âgée de 24 ans, née en Irlande. C'est la quatrième victime de l'épidémie depuis un mois parmi les Sœurs de charité.

—Les deux Pères jésuites, et les autres prêtres qui avaient été attaqués de la fièvre jaune, sont tous, si nos renseignements sont exacts, en pleine convalescence.

INCENDIE DU CHEROKEE.—Nous avons déjà annoncé l'incendie du *Cherokee* dans le port de New-York. Ce steamer était évalué à $150,000 et n'était pas assuré. Il avait à bord un chargement dont la valeur s'élevait à $300,000 mais que couvrait l'assurance.

CHRONIQUE LOCALE.

Inhumations dans les différents cimetières de la ville dans les vingt quatre heures se terminant lundi, 29 du courant, à 6 heures du matin.

	Fièvre jaune.	Autres malad.	Total
Cimet. Protestant, rue Girod,	8	2	10
Cimet. des Hébreux, (Métairie)	0	0	0
Cypress Grove No 1,	3	0	3
Cypress Grove No 2	33	4	37
Cimet. des Odd Fellows,	3	0	3
Cimet. Hôpital de Charité,	15	0	15
Cim. de St-Patrick,	Pas de rapport.		
Cimet. Cath. No 1, 2e dist.	0	0	0
Cimet. Cath. No 2, 2e dist.	5	1	6
St-Vincent de Paul, 3e dist.	19	2	21
Cimet. Lafayette 4me dist.	12	5	17
" des Hébreux, do do	2	0	2
Total,	100	14	114

Hôpital de Charité.—Officiel.

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt-quatre heures expirant dimanche, 28 du courant, à minuit :

Admissions........ 31
Renvoyés guéris..... 42
Décès.............. 7 dont 5 de la fièvre jaune.

HOPITAL DE CHARITÉ.—Voici le rapport de l'hôpital de Charité pour les vingt-quatre heures expirées samedi, 27 du courant, à minuit :

Admissions, 39
Renvoyés guéris, 27
Morts, 20 dont 18 de fièv. jaune.

INFIRMERIE DU GLOBE No 2.

Rapport des 24 heures terminant hier soir à 6 heures.

Malades admis précédemment.................49
Admis dans la journée............................5
..........54
Morts (dont un enfant)..........................4
Renvoyés guéris................................5...9
En traitement......................................45

Sur ce nombre 8 ou 10 seront renvoyés guéris et iront à l'hospice des convalescents, probablement demain.

ENQUÊTES.—Le coroner a procédé, dimanche, la levée du corps de Andrew Carlisle, trouvé mort dans la maison No 35, rue St Pierre. Verdict : "mort d'intempérance". Carlisle est né dans l'Etat de l'Ohio, il avait 28 ans.

Une autre enquête a été tenue sur le corps de l'esclave Charles Sancouci, appartenant à M. Forstall. Le cadavre a été trouvé dans la cour de la maison No 200 rue Royale. Charles est tombé, pendant son sommeil, de la fenêtre du troisième étage et s'est fendu le crâne ; il avait vingt ans.

ARRESTATIONS.—William McCormack a été arrêté, dimanche, dans la rue des Religieuses, 4me district, pour avoir frappé d'un coup de poignard, à la [illegible] McCormack était ivre et s'était étendu sur le trottoir.

L'esclave Henry, appartenant à M. T. Smith, a été arrêté, dimanche, dans le Deuxième District, à la demande de M. Markhus qui l'accuse de s'être enivré et d'avoir volé la poignarder.

CORPS TROUVÉ.—Un des hommes de garde du deuxième district a trouvé, samedi soir, en face du jardin Tivoli, le corps d'un homme dont on ignore le nom.

ASSAUT.—Le recorder a envoyé hier, devant la Première Cour de District, le nommé Dennis Gallagher qui est accusé d'avoir, dimanche dernier, violemment assailli Mary McCarty dans la rue St Thomas.

FEUILLETON.

CHRONIQUE DES
TROIS REINES.
JEANNE DE VALOIS.

III.

Perdrix, Perdriaux.

Or, en ce temps, à trois lieues de Tours, au village de Savonnières, dans un petit manoir de mince apparence, demeurait une dame de grande beauté. Mais le plaisir qui pouvait résulter de si douce vue, se perdait au profit des rustres et des fermiers d'alentour. Eux seuls pouvaient la contempler le dimanche, à la messe, durant laquelle elle se tenait dans son banc, accostée de deux chambrières et les yeux clos sur son missel, car la pauvre femme n'avait rien autour d'elle qui valût la peine d'un regard.

Les autres jours, elle restait enfermée en logis et sans recevoir de visites. Ainsi l'avait ordonné son mari, homme sévère, intraitable sur le chapitre du point d'honneur conjugal, jaloux à l'excès et qui, forcé par son emploi de la laisser les trois quarts du temps, avait pris bien soin de s'assurer pour lui seul de ses trésors.

Ou ce connaissait le capitaine Angilran, et il commandait à une compagnie de francs archers au château du Plessis-lès-Tours.

Cependant la vie de la dame n'était pas tout à fait solitaire. Elle avait un page qui la ... [illegible]

Le jour qu'elle prenait l'air à sa fenêtre, elle vit, non loin de son habitation, passer sur la route un jeune garçon qui, en la voyant, parut émerveillé, et la salua poliment du geste.

Il avait assez bon air, et Mme Angilran conçut tout d'abord la meilleure opinion de lui.

Le lendemain, comme elle déjeûnait, elle entendit au dehors une voix claire et bien timbrée, crier : *Perdrix ! Perdriaux !* Elle n'y fit d'abord nulle attention ; mais ce cri se répéta tant de fois, toujours en se rapprochant, qu'elle fut bien forcée de s'en préoccuper. Dans ce moment, on frappa un grand coup à la porte d'entrée. Mue par la curiosité naturelle aux recluses, elle fait quelques pas hors de sa salle de réfection et, après un regard rapide, elle reconnaît son jeune galant de la veille dans un marchand de perdrix et autre menu gibier que sa servante congédiait.

[illegible]

Après un moment d'hésitation, moment rapide, durant lequel prudence et circonspection furent bientôt étouffés par le démon de curiosité dont la dame était possédée :

—Mariecette, dit-elle à la chambrière qui se tenait près d'elle, voyez donc à ce marchand qui passe, ne vend-il pas de gibier ? Je me sens en goût d'en essayer aujourd'hui.

Le marchand fut rappelé ; il s'avança même jusqu'à la salle où la dame faisait son repas. Elle voulut choisir, discuter sur le prix, voir enfin par ses yeux, plutôt le marchand que la marchandise, sans doute. Quand elle se fut pleinement contentée à ce sujet et qu'elle l'eut congédié après emplette, Mme Angilran en vint à se dire que si c'était là le meilleur, il ne pouvait certes pas être de la meilleure et la plus fine espèce, car il avait le teint hâlé, les mains épaisses et lourdes, et elle en conclut que ce devait être un fils de fermier ou quelque écolier universitaire qui, dans ses loisirs et vacances, au lieu de travailler aux champs, comme quelques-uns faisaient, exerçait l'état de revendeur, afin de gagner de quoi payer ses classes. Au demeurant, il était jeune, assez beau de visage, et elle ne l'avait pas vu deux fois que, la coquetterie s'en trottant en cervelle, elle avait pris son parti de se laisser tant soit peu aimer par lui, au risque de ce qu'il en pouvait advenir. Les femmes qu'on tient dans l'isolement ont tant besoin de se distraire, et les bonnes occasions sont si rares !

Chaque matin, le cri *Perdrix ! Perdriaux !* se faisait entendre près de la maison, et il était rare que la porte ne s'ouvrît pas aussitôt ; les perdrix étaient si bonnes et à si bas prix, que les chambrières elles-mêmes s'en régalaient quotidiennement et à discrétion.

Cependant le jeune homme n'avait pu encore s'expliquer autrement que par ses regards sournois et quémandeurs, vu la présence des deux servantes qui ne bougeaient d'auprès de leur maîtresse. Mais il arriva qu'un jour l'une des deux demoiselles dut à la provende et l'autre envoyée à Tours pour avoir des nouvelles du capitaine Angilran, la belle dame et le marchand de perdrix se trouvèrent en présence, libres et sans surveillance.

Elle espérait qu'il s'expliquerait, et c'est ce qu'il fit aussitôt :

—Madame, lui dit-il en l'approchant respectueusement et en baissant la voix, quoique nul autre ne pût l'entendre, mon maître est en grande émotion d'amour à votre égard, pour vous avoir vue, il y a un mois, en l'église Saint Martin de Tours, à la fête de Saint Jean Décollasse ; il se recommande à travers des [illegible] afin qu'il puisse vous témoigner de son bon sentiment et vous prier de le prendre à merci, en ... il est digne par ses grandes vertus et sa haute naissance.

Qu'êtes surpris et courroucé tout d'abord ? Ce fut la dame, heureusement mortifiée de s'être ainsi prise au page d'un valet ; Elle avait fini par le prendre en estime, et par s'imaginer un déguisement ; il était quelque grand seigneur.

—Ah ! bon, monsieur, qui est-elle en lui dit-elle ...

Et tandis que son geste semblait lui intimer l'ordre de s'éloigner, il la retenait malgré elle, par des paroles, tant son trouble était grand :

—De quel droit votre maître ose-t-il me faire proposition semblable ? reprit-elle d'un ton fier et hautain ; me prend-il pour une femme perdue ! Ignore-t-il donc que j'ai un mari à qui je suis, jusqu'à ce jour, restée fidèle par devoir et par tendresse, quoiqu'il ait deux fois mon âge ? Que me veut votre maître ? Qu'espère-t-il ? Qui est-il ?

Le jeune garçon fit un nouveau pas vers elle, toujours dans une attitude respectueuse, et baissant de plus en plus la voix :

—Il m'est interdit de prononcer son nom, Madame ; qu'il vous suffise de savoir qu'il est jeune et beau, comme vous êtes jeune et belle, et qu'à l'exception d'une seule personne, nul n'est plus près du trône que lui. S'il vous plaît l'acquérir la preuve de ce que j'avance, demain, tandis que j'emporterai vos servantes, par l'offre de ma marchandise, regardez entre les bouleaux qui sont à la droite de votre maison : il y sera.

Mme Angilran ne pouvait se remettre de sa surprise. Les idées nouvelles qui faisaient irruption dans sa tête, semblaient en avoir quelque peu dérangé les ressorts ; elle passait tour à tour d'une gaîté folle à une tristesse soudaine ; quand ses servantes rentrèrent, elle leur distribua une partie de ses plus belles nippes, et les grondes ensuite plus fort que jamais, et lorsque, après vêpres, le curé vint pour lui donner sa leçon de latin, elle ne sut que chanter et voulut le forcer de chanter avec elle.

Le lendemain, à l'heure habituelle, elle entendit crier : *Perdrix ! Perdriaux !* Ce mot si simple et si vulgaire, qui, pourtant, avait le don, par-dessus tous les autres mots de la langue, de lui causer un tendre émoi, lui fit cette fois éprouver un tel saisissement, que c'est à peine si elle eut la force d'arriver jusqu'à sa fenêtre. A travers le feuillard qui obscurcissait ses yeux, elle vit un homme sous les bouleaux. C'était Louis d'Orléans. Elle le reconnut aussitôt pour l'avoir si souvent admiré au milieu des cortèges de la cour et sa mine apparaissant dans l'église de Saint-Martin. Néanmoins, après l'avoir regardé et lui avoir confirmé par un mouvement plus fort que sa volonté, fait une belle révérence, elle referma vivement sa croisée ; non qu'elle eût l'intention de repousser ces hommages, elle qui, la veille, avait été en passe d'encourager ceux de son valet, mais elle craignait de paraître se livrer avec trop d'abandon. Cette nouvelle conquête, si elle était plus glorieuse que l'autre, était plus périlleuse aussi. En amour, les vaincus de cette sorte imposent la loi aux vainqueurs ; cela valait qu'elle réfléchît.—Elle y réfléchit donc le reste de la journée, puis la nuit encore, non grand bénéfice pour sa vertu, et, dès l'aube, elle fut sur pied.

Lorsqu'elle ouvrit sa fenêtre, le prince était déjà au bas de la maison, à portée de la voix.

—Ne puis-je vous parler avec plus de sûreté ? dit le duc à la belle dame ; d'ici, je risque d'être vu d'un chacun qui passe sur la route, et je puis vous compromettre. Ne sauriez-vous me recevoir ?

—A ce jeu, Monseigneur, je risquerais d'être bien plus encore compromise ; si mon mari survenait, il nous tuerait vous et moi !

—Eh bien, un rendez-vous !...

—C'est beaucoup, Monseigneur, c'est trop demander ; mais on peut se rencontrer.... par l'effet du hasard.... et si ce que vous avez à me dire vaut d'être écouté, comme je n'en veux point douter, dimanche, tandis que mes chambrières et tous les habitans du village seront aux saints offices, je pourrai bien me promener ici près, dans les bois de Savonnières, au carrefour de la Grande Motte et le long des coudriers.

Comme elle achevait ces mots, le marchand de perdrix revint, la dame rentra, le prince se couvrit la figure de son manteau, et il alla rejoindre non loin de là, à une portée d'arbalète, ses chevaux qui devaient l'attendre sous la garde d'un page.

Les chevaux s'y trouvaient, mais le page point.

Quelques instans plus tard cependant, le duc l'aperçut près des rives du Cher, ramassant des cailloux pour en faire des ricochets sur le fleuve, et chantant à tue tête la vieille chanson :

Dans Paris, sur Seine,
Trois bateaux y a....

IV.

LE CAPITAINE ANGILRAN.

Un soir, le capitaine Angilran achevait sa ronde au château du Plessis-lès-Tours, il venait de visiter les remparts, les fossés, les contrescarpes qui défendaient cette royale résidence, lorsqu'un message vint, de dehors, lui fut remis. On l'invitait à se trouver le lendemain, dimanche, au premier coup de la messe, dans le bois de Savonnières, allée des Coudriers, près du carrefour de la Grande-Motte. Sous forme de bon avis, on lui conseillait en plus de se faire bien accompagner.

Le capitaine crut d'abord à un duel, la veille, il s'était pris de querelle, ce qui souvent lui arrivait, avec un chef de lansquenets allemands sur une question de préséance. Il ne cherchait pas plus loin. Le lendemain, il se leva de bonne heure, mit ses armes en état, se fit suivre de quelques-uns de ses hommes ; mais, avant de gagner le bois, se trouvant si près du village de Savonnières et l'heure ne le pressant point, il résolut d'aller d'abord en son logis faire visite à sa femme. Il frappa, on ne répondit point. La volière était vide. Il s'en serait alarmé si, dans ce moment, il n'eût entendu tinter la cloche de l'église. Le brave capitaine ne songe donc qu'à gagner le bois, et l'allée des coudriers, qu'il connaît bien. C'est là, d'après le message, qu'il doit trouver à qui parler ; c'est là, d'après sa pensée, qu'il y a quelque bon coup d'épée à donner ou à recevoir ; mais il s'en trompe, et ce fut ceci :

Celui, et en lieu d'un adversaire armé, il y doit rencontrer sa femme en compagnie d'un galant, le sang n'en coulera que mieux, car chez lui jalousie passe encore bravoure. Mais, arrivé près de la maison signalé, il n'y fait d'autre rencontre qu'un couple de jeunes chevaux, pour qu'il se ... [illegible] ... retard de la dame, et qui s'étonne bien plus encore de l'arrivée inattendue du mari.

En le voyant venir à lui avec sa bande d'archers, le duc crut à un guet-apens et il fut tout près de se mettre sur la défensive, mais la figure souriante du maître Angilran le rassura quelque peu.

En effet, le vieux capitaine, après l'avoir révérencieusement salué, lui demanda, du ton le plus courtois qu'il sut trouver, ce qui pouvait lui valoir l'honneur de se trouver avec lui.

A cette singulière question, le prince se trouble. Par bonheur, il avait l'esprit inventif et la parole complaisante ; il s'en tira par un conte en l'air, et tous deux se séparèrent bons amis. Mais le duc n'était pas plus tôt parti, que le capitaine, se ravisant, et réfléchissant, le capitaine Angilran s'étonna à son tour qu'il l'eût vu en ainsi, mystérieusement et bien accompagné, pour lui débiter des sornettes. Une pensée terrible lui traversa l'esprit. Laissant ses hommes sur place pour épier les mouvemens du prince, il revint au logis, et cette fois trouva la porte ouverte ; il entre, court aux chambres, et, ne trouvant rien, retourne en place, se dirige vers l'église, et calme tout à coup, revient sur ses pas ; ... puis en chemin, il trouva en sa belle, sa sainte Mme Angilran qui revenait de l'office escortée de ses deux servantes, comme tout le village de Savonnières !

Comment et par qui le brave capitaine avait-il pu être convié si méchamment au rendez-vous des coudriers de la Grande Motte ?

On se souvient du page qui, la veille, au lieu de garder les chevaux de son maître, ne semblait s'occuper innocemment qu'à faire ricocher, par saccades, des cailloux sur la surface du fleuve, et qui, au lieu de se trouver près de son maître, se trouvait singulièrement à la vie des deux filles de Louis XI, c'était quelque appartenant au duc d'Orléans, devenu au service secret de Mme de Beaujeu ; plus tard, nous en dirons les motifs, quand il sera temps de placer sous la lumière cette étrange figure. Quoi qu'il en soit, le page aux ricochets n'avait d'abord quitté son poste que pour se glisser inaperçu le long des berges de la route, et, en rampant, il était parvenu à se blottir derrière un buisson qui faisait face à la fenêtre de la belle Angilran. De là il avait tout entendu, puis tout rapporté à qui de droit.

Complètement édifiée sur les visées du prince, Mme de Beaujeu, chez qui l'amour tournait facilement au venin, n'avait rien trouvé de mieux que d'envoyer le capitaine des francs-archers jouer le rôle de trouble-fête à ce premier rendez-vous.

Voilà comment, sous la verte allée des coudriers, Louis d'Orléans avait rencontré le mari, à défaut de la femme.

—Mais cette dernière, qui a pu l'empêcher de se trouver à l'endroit si volontairement désigné par elle-même ?

Qui ? Jeanne de Valois, la bonne Jeanne.

Instruite à temps des sourdes menées de sa sœur, elle a fait taire son orgueil et ses droits d'épouse devant le péril que pouvait courir son mari ... [illegible]

Mais bientôt Louis XI, excité sans doute par les secrets rapports de sa fille aînée, et croyant d'ailleurs sa politique intéressée à ébruiter les déportements du duc, son ennemi naturel puisqu'il était son parent, se mit lui-même sur la piste de son gendre.

Il en résulta qu'un homme châtelain des environs, le sieur de Choisille, fut incarcéré à Loches pour n'avoir pas su veiller sur l'honneur de sa femme, et la femme reléguée dans un couvent pour avoir accepté l'honneur de son mari. Deux bourgeoises de Tours, soupçonnées de s'être laissé prendre aux doux propos du prince, pour avoir été trouvées en sa compagnie après l'heure du couvre-feu, furent fouettées publiquement sur la place du marché.

C'est ainsi que le gentil roi s'entendait à traiter la galanterie, lui qui en avait si gaiement devisé jadis, alors que, jeune encore, il se faisait des contes joyeux et gaillards, avec son bon cousin Charles de Bourgogne (depuis Charles le Téméraire), dans le château de Génappe.

Les choses devaient s'aggraver encore bien autrement.

S'irritant devant une pareille persécution, Louis d'Orléans fait entendre des propos de colère. Devant les familiers du roi, envoyés de son audace, il se plaint de la tyrannie dont on use à son égard. Louis XI l'ayant fait expressément mander à son conseil, le duc, prétextant d'une maladie, garde le lit pour ne pas s'y rendre. Gotier, le médecin du roi, l'étant venu voir, il refuse de se laisser médicamenter par lui, déclarant que mieux il aimait mourir par le fer que par le poison, et que si l'on avait un désir de se débarrasser de lui, on était à même d'envoyer le grand prévôt de l'hôtel, Tristan l'Ermite.

Louis XI ne fit d'abord que rire de tels mains ... [illegible]

X.-B. SAINTINE.
(A continuer.)

Ce duc d'Orléans que [illegible] jusqu'à ce jour [illegible] ... [illegible] ... jusqu'à ce jour, pour le bien de mon royaume.

«Que dis-tu ma bonne patronne ? Je te comprends. Je n'ai pas encore de grandes preuves contre lui, et de trop hâter telles matières difficultueuses est sauvé qu'il en advient regrets et remords au terme final, et grand risque de perdre le saint paradis.

«Oh ! que ce que tu dis est bien dit, ma bonne maîtresse ! aussi voudrais-je présentement contre les erreurs et faux semblans qui pourraient abuser bien haut voulor.

«Alors demande ce que j'y compte faire et m'enseigne d'agir avec prudence et de marcher à la lumière par la meilleure voie ?

«Ton conseil est bon, mais, par la pâque Dieu ! je ne l'avais pas attendu pour le mettre à profit. J'ai déjà fait prendre son complice, le capitaine des francs archers. Mon compère Tristan et moi, nous manœuvrerons de telle sorte à nous deux qu'il avouera ce qu'il doit avouer. Hélas ! nous autres rois, nous sommes bien malheureux ! Il nous faut connaître de tout pour tout bien diriger, et ces méchantes gens, si on veut les faire parler de conscience, il faut qu'on les mollie un peu. Tu ne désapprouves pas le moyen, je le sais. D'ailleurs, à l'égard du duc, je désire confondre gentiment la besogne ; mais il je te tiens convaincu d'avoir comploté contre moi, que déloge faire ?

«Pourquoi me rappeler que je me suis délaissé de mon frère, le duc de Guyenne ? Après lui, mon gendre, le duc d'Orléans, ce serait trop, dis-tu ?

«Ne parle pas ainsi, ma sainte protectrice ! Pour le duc de Guyenne, c'est affaire finie entre toi et moi. Ne me suis-je point repenti ? Ne t'ai-je point fait don pour ton autel d'un beau grillage, tout en argent ?

«Le duc d'Orléans ! le duc d'Orléans ! répètes-tu ; il est mon gendre et ton filleul !

«Point ne l'ignore ; aussi, n'ai-je pas déjà été miséricordieux envers lui, comme je le veux être au jour le Seigneur le soit envers moi ? Toi qui connais les Saintes-Ecritures mieux que personne, tu dois savoir qu'elles veulent la mort de tout homme ayant commis le vilain péché d'adultère ; et cependant je l'ai laissé vivre jusqu'à présent. Tu m'en tiendras compte.

«Il te semble juste qu'avant tout, je me rende, avec mon compère, auprès du capitaine pour que l'affaire soit mieux éclaircie ?

«J'ai hâte de t'obéir ma bonne dame, et sur le champ. Puis ensuite, j'aviserai pour le duc. Laisse moi faire, et, quoi qu'il arrive, tu n'y perdras pas ; je sais ce que je te donnerai.»

Le pauvre capitaine Angilran, appliqué à la question, avoua que, par une des dernières matinées de l'automne, après message reçu au dimanche, il s'était rendu dans le bois avoisinant sa maison de Savonnières ; que là, il avait rencontré Mgr d'Orléans, qui, d'une baguette qu'il tenait à la main, s'amusait à faucher des têtes de coudriers, que, lui ayant demandé à quelle fin il avait pris de le faire venir dans semblable endroit, le duc lui avait répondu que, connaissant son goût et son habileté pour toutes sortes de chasses, il avait désiré de le consulter sur la meilleure façon de prendre les loups, sans limiers, chiens courans ni lévriers, mais avec panneaux et filets, le coutiant à venir lui même diriger une chasse de cette sorte, dont il voulait se donner le plaisir avant peu.

Nos sans quelque apparence de raison, le roi refusa d'abord de croire à l'explication. Dans cette explication même, il crut voir encore grave motif de se tenir sur ses gardes.

Ce loup, qu'on veut prendre sans limiers, mais envelopper sournoisement dans des réseaux, pourrait bien n'être que lui-même qu'on aurait intention de traquer, afin de s'emparer de sa royale personne, non à force ouverte, mais par embûche.

D'après cette interprétation, le duc devait être coupable de machination quelconque, dans le but d'attenter à la liberté, voire même à la vie du roi.

Pour le capitaine, il y avait doute.

Après sa séance de torture, le pauvre homme n'en fut pas moins conduit à Loches, où il se trouva en société des seigneurs Philippe de Commines, ville, victime, ainsi que lui, des galanteries du duc de la femme.

L'homme étroitement incarcéré, Louis XI entoure de surveillance toutes ses gardes qui étaient chargées à gardes la fin. Pour sa sûreté personnelle, il fait hérisser de nouvelles trappes et chausse-trappes son parc du Plessis-lès-Tours ; il congédie, il disperse sa compagnie des francs archers qu'il envoie guerroyer au loin avec des Suisses à leur place, et assemble ... Louis d'Orléans.

Décédé, en son domicile, rue Conti, près Bourbon, le 27 du courant, à 2 heures de l'après-midi, à l'âge de quarante cinq ans, O. L. DANKELSTERN (né à Hambourg, Allemagne) vice-consul du Mexique, et résidant à la Nouvelle-Orléans depuis nombre d'années.

Décédée hier à 10 heures du soir, Marie Louise FERRARY, veuve Antoine CHEVALIER DORIOCOURT. Ses amis et connaissances et ceux de ses fils André et Antoine Doriocourt sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 4 heures et demie précises. Le convoi partira de la rue du Bayou, entre celles Ramon et Prieur.

Décédé hier, à 4 heures et demie P. M. d'une fièvre cérébrale, GEORGE WASHINGTON GIROUX, âgé de deux ans. Les amis et connaissances de son père, F. J. Giroux, et de la famille Ramsey, sont priés d'assister sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 9 heures A. M. Le convoi partira du domicile de son père, No 119, rue des Remparts.

Décédé à la Passe Christian, vendredi matin, 26 du courant, CHARLES RODDY, fils de feu William et Eliza Roddy.

Ce jeune orphelin avait le caractère le plus avenant et promettait de devenir un jour un homme distingué ; il était aimé de tous ceux qui le connaissaient. [illegible]

JOHN IRVINE.
29 août 1853. Rue Erato, Ille Orléans.

Certificat du Dr Calvert.

Passe Christian, 26 août 1853.

Je fus appelé le 24 du courant, à l'hôtel Sans Souci, pour visiter Charles Roddy ; j'indiquai à ce jeune âgé le traitement qu'il devait suivre ... [illegible]

W. H. CALVERT.

Témoins : H. Beebe, T. C. McCaleb, Geo Burke.

Certificat de M. T. McCaleb, pensionnaire de l'hôtel Sans Souci, à la Passe Christian, relativement à la maladie de M. Charles Roddy.

Passe Christian, 26 août 1853.

J'ai souvent eu l'occasion de voir Charles Roddy. [illegible]

J. C. McCALER.

Témoins : H. Beebe, Geo Burke, capitaine du Hartford.

Certificat de M. Henry Beebe, qui était pensionnaire de l'hôtel Sans Souci, à la Passe Christian, pendant la maladie de Charles Roddy.

Passe Christian, 26 août 1853.

J'ai été bien souvent témoin de la manière dont était traité ce jeune homme pendant sa maladie ... [illegible]

H. BEEBE.

Témoins : T. C. McCaleb, Geo Burke.

Certificat du capitaine Geo. Burke, pensionnaire de l'hôtel Sans-Souci, à la Passe-Christian, relativement à la mort de Charles Roddy, orphelin.

Passe-Christian, 26 août 1853.

[illegible]

GEO. BURKE, capitaine du navire Hartford.

Témoins : T. C. McCaleb, H. Beebe.

30 août—1t

Témoignage d'un médecin.

Le Dr John Butler de Lowell, comté Trumbull, Ohio, raconte une des cures les plus merveilleuses que vaut opérer le Vermifuge du Dr McLane. [illegible]

BOOVIS & MEAD, No 111 rue de Chartres.

Les AMERS ALLEMANDS du Hoofland, préparés et vendus par le Dr. Jackson, au dépôt de médecines allemandes, No. 120, rue Arch, Philadelphie, [illegible]

J. WRIGHT & Co, No 151, rue de Chartres.

Pourquoi s'imaginer que la dispepsie est incurable [illegible]

J. WRIGHT & Co., No 151, rue de Chartres.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

ARRESTATION A CINCINNATI.

Cincinnati, 7 août.

Un M. Lamb, employé quelque temps à l'atelier de MM. Rawdon, Wright, Hatch et Edson, graveurs, a été arrêté sous l'accusation d'avoir contrefait des impressions de la planche de billets de l'Ohio State Stock Bank. Sa culpabilité est évidente.

Rivière de l'Ohio.

Louisville, 27 août.

La rivière commence monter lentement, il y a 3 pieds 2 pouces d'eau au canal.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Lundi matin, 29 AOUT.

Les transactions de coton n'ont pas excédé aujourd'hui [illegible]

TABAC—Pas de ventes.

SUCRE & MELASSE—Ces articles ... [illegible]

FARINE—Ventes, 2,000 barils de ... [illegible]

MAIS—Ventes ... [illegible]

AVOINE—Ventes : 1,200 sacs de St-Louis de ... [illegible]

SON—Le son a rapporté ... [illegible]

PROVISIONS—Le porc mess a rapporté ... [illegible]

CAFÉ—Cet article a été recherché ... [illegible]

WHISKEY—Le whiskey a rapporté ... [illegible]

CHANGE—Le change n'a pas varié ... [illegible]

FRET—Rien de nouveau.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Navire Jacobs Morton, Pensacola; Goélette Eagle, Lumber, Pensacola

Arrivés Hier.

[illegible]

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

[illegible]

Messieurs les éditeurs,
Veuillez annoncer que J. U. CHEVALIER est candidat à l'une des places d'Assesseur de la paroisse d'Orléans, ... sous la candidature de la Convention Whig.

Messieurs les Rédacteurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer EDWARD A. MICHEL comme candidat à la place de Juge de la Justice de paix, pour le second district, sujet à la décision de la Convention Whig.

Messieurs les Éditeurs,
Veuillez annoncer que le Dr ROBERT M. GRAHAM est candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans, et qu'il ... [illegible]

Une belle propriété ... [illegible]

COLLEGE AUDUBON.
Enseignement Bourgogne et Domaine, dirigé par L. Rouen, ex-principal de l'Ecole Supérieure (High School) des Garçons du 2e District de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Avis au Public.

DANS la nuit du dimanche au lundi, 28 ... un CHEVAL ... [illegible]

AUGUSTE CLAVELIN.

ASSOCIATION CHARITABLE DE JEFFERSON.

Les habitans de Gretna et des environs se sont réunis le 15 du courant, à Gretna, et ont organisé une Société pour venir en aide aux victimes indigentes, sous le titre de "Association Charitable de Jefferson." Les officiers suivants ont été choisis :
D. W. Fellows, président.
Guy Dreux, secrétaire.
... trésorier.

[illegible]

GUY DREUX, Secrétaire.

Comité de Secours :
F. V. Lebleu, John M. Bellows, W. A. High, John Sellers, Frederic Wheeler, H. W. Palmer.

ÉPICERIES FRANCAISES.
30, Rue de Chartres.

A VENDRE à très bas prix, pour clore une consignation [illegible]

LAGAY & LECAMU.

LES soussignés annoncent au public qu'ils viennent de ... [illegible]

ISAAC SAWIN.

Avis.

J'INFORME mes amis et le public, qu'à dater de ce jour mon magasin restera ouvert de 6 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

JOHN CLAUZURE.

A VIS ... [illegible]

J. M. CABALLERO,
Vieille Levée, entre Douane et Bienville

ATTENDU de Bordeaux par le Sarah Bridge ... [illegible]

LANATA, GANDOLFO & Co,
9 et 10, rue Jefferson

MACARONI, VERMICELLI, &c. ... [illegible]

LANATA, GANDOLFO & Co.

HUILE—HUILE—HUILE— ... [illegible]

LANATA, GANDOLFO & Co.

ON demande, à l'Hôpital de la rue du Cirque, un ... [illegible]

EN magasin et à vendre par les soussignés ... [illegible]

PEO DE FUENTES & Co., 26, Vieille Levée.

REÇU de Vera Cruz ... [illegible]

PEO DE FUENTES & Co.

CAFÉ ... [illegible]

LABORDE & ZIQUES, 27, rue de la Commune

CIGARES ... [illegible]

LABORDE & ZIQUES, 27, rue de la Commune.

MIEL ... [illegible]

LABORDE & ZIQUES

INDIGO ... [illegible]

VERMOUTH—100 caisses vermouth ... [illegible]

ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

HUILE D'OLIVE ... [illegible]

ANT. GIRAUD.

MUSCAT ... [illegible]

ANT. GIRAUD.

EAU DE FLEURS D'ORANGER ... [illegible]

ANT. GIRAUD.

SALAMI ... [illegible]

ANT. GIRAUD.

VINS ... [illegible]

ANT. GIRAUD.

BOUCHONS ... [illegible]

ANT. GIRAUD.

TAMARIS ... [illegible]

REÇU ... [illegible]

MICHOD & SARRAT, 31, rue du Magasine.

CONSTAMMENT en main ... [illegible]

MICHOD & SARRAT.

REÇU ... [illegible]

MICHOD & SARRAT.

A VENDRE ... [illegible]

V. & E. MAIGNAN.

DAMES ANNÉE ... [illegible]

A. TALAMON, 185, rue Royale.

FROMAGE ... [illegible]

A. TALAMON.

DUBLIN ... [illegible]

B. TALAMON, 185, rue Royale

1500 ... [illegible]

F. A. DORZALES, No 11, Front Levée

2000 ... [illegible]

F. A. GONZALES, No 11, Front Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné ... [illegible]

L. MAESTE, 115 rue de Chartres

Bottes, Souliers et Claques.

[illegible]

BOSBO & Co.

SERINGUES de toutes grandeurs ... [illegible]

H. BONNABEL.

Cigares de la Havane.

UN grand assortiment de ... [illegible]

J. M. CABALLERO, 26 Vieille Levée, entre Douane et Bienville

CIGARES de la Havane ... [illegible]

J. M. CABALLERO.

SALSEPAREILLE ... [illegible]

CIGARES de la Havane ... [illegible]

J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée

PAPETERIE FRANCAISE.

DELAGRAVE ... [illegible]

CIGARES PRINCIPE ... [illegible]

D. BORNIO

HUILE D'OLIVE ... [illegible]

NUMA LACOSTE.

EAU de fleurs d'oranger ... [illegible]

NUMA LACOSTE, No 187, rue Royale.

[illegible]

CHLOROFORME ... [illegible]

LION & PINSARD.

LIQUEURS ... [illegible]

LION & PINSARD, 65 et 69 rue Royale

ROB ... [illegible]

LION & PINSARD.

PILULES ... [illegible]

LION & PINSARD.

MEDICAMENS ... [illegible]

LION & PINSARD.

EN débarquement du navire Président Fillmore ... [illegible]

CAVELIER & MAXENT, Rue Royale, No 160.

870 ... [illegible]

AVIS AUX [illegible]

LES soussignés ... [illegible]

G. A. BARRIERE & FRERES, 22, rue de Chartres.

AIGUILLES [illegible]
G. LAVIE.

VISITE ... [illegible]

[illegible] A FEU.

DIX MILLE briques à feu ... [illegible]

E. BAUTRE & Co.

[illegible]

INSTITUTION DU E. ROUEN.
Ecole publique de l'ancien High School ... [illegible]

L'Ecole ... [illegible]

Inscriptions des élèves pour le [illegible] à M. J. M. De Poilly, ... rue Canal, No 150.

ORLEANS HIGH SCHOOL.

Nos 15 et 18, Rue de l'Esplanade.

EDWARD EVERETT, M. A.—Principal et Propriétaire. [illegible]

INSTITUTION
G. ROUEN,
Rue Conti No 168.

LES classes seront ouvertes le 5 septembre prochain.

Académie de Bellevue.
83, rue Bourbon.

CET établissement ... [illegible] ... Les classes recommenceront lundi, 5 septembre.

INSTITUTION BOURNET,
184, rue Toulouse.

Réouverture des classes le lundi 5 septembre, 1853.

[illegible]

MM. WILLIAMSON, ZARATIN & Co. ... [illegible]

Avis commercial.

LES propriétaires de la manufacture de parfumerie ... [illegible]

DEMANDE.

UNE jeune dame ... [illegible]

AVIS AU PUBLIC.

PEDRO DIAZ FERNANDEZ, docteur en médecine et chirurgien, ... [illegible] ... de 7 heures A. M. à 1 heure P. M.

AVISO AL PUBLICO.

El Doctor en Medicina y Cirugia, Dn. PEDRO DIAZ, ... [illegible]

Consulat de Belgique.

M. BARTHOLOME TESTER ... [illegible]

M. MEINNERS.

Ecole ... [illegible]

SMITH, JOHNSON & SCOTT, Agents.

DIVERS ... [illegible]

SULPHATE DE QUININE—3000 onces ... [illegible]

E J HART & Co.

Galerie Daguerrienne de MOISSENET.
No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

[illegible]

CHARLES CAVAROC.

Maison à louer ou à vendre. [illegible]

CHARLES CAVAROC.

Nouvelles Nouvelles.

EN débarquement du navire Elisabeth Bruce ... [illegible]

BUNTZE & IKEN.

Cornichons français.

[illegible]

BUNTZE & IKEN.

LIBRAIRIE ... [illegible]

B. PEFFET.

DEUIL. DEUIL.
Maison F. Pryor & Co.
Rue de Chartres, 36, entre Bienville et Douane.

NOUS ... [illegible]

[illegible]

P. M. CHASSANIOL.

CHAPE noir et blanc ... [illegible]

P M CHASSANIOL.

EAU DE FLEURS D'ORANGER de Bordeaux ... [illegible]

P M CHASSANIOL.

CONTINUELLEMENT ... [illegible]

P M CHASSANIOL.

[illegible]

P M CHASSANIOL.

EN débarquement du navire Elisabeth Bruce, de Bordeaux. [illegible]

LANATA, GANDOLFO & Co.

LIQUEURS ... [illegible]

NUMA LACOSTE, No 142, rue Royale

[illegible] ... COSTE ...

[illegible]

Syndicat des Créanciers de la Succession de Ph. [illegible]

Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1853.

A VIS est par les présentes donné ... [illegible]

A. LAYET, Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Lundi, 1er août 1853.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un dividende de ... [illegible]

RICHARD RELF, Caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné que des livres de souscription pour le placement de 10 000 actions de cette Banque ... [illegible]

Par ordre de la Direction.
E. ROUSSEAU, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle Orléans, 30 août 1853.

A partir du 1er septembre prochain, la Banque reprendra ses opérations actives dans le local précédemment occupé par la Banque de l'Union, à l'encoignure des rues Royale et de la Douane. ... [illegible]

Par ordre de la Direction.
EUG. ROUSSEAU, Caissier.

Mairie de la Nlle-Orléans.
Le 30 juillet 1853.

EN vertu d'une résolution No 1029 du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 28 juillet 1853—Avis est par le présent donné que dans un terme de trente jours à partir de la présente publication le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans agira sur la demande contenue dans ladite résolution ... [illegible]

A. D. CROSSMAN, Maire

INSTALLATIONS A VENDRE.

LES soussignés offrent à vendre les installations de leur magasin ... [illegible]

HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de Rév. J. E. Bire ... [illegible]

A. ROBERT.

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages : 10,000 SANGSUES de premier choix, à vendre à des prix très modérés.

No 44, rue du Quartier, entre Condé et Levée.

SOCIÉTÉ—M. F. WAGGAMAN devient à dater de ce jour, associé de la maison de P. SEAWELL & Co.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1853.
P. SEAWELL.

J. E. AVEQUIN

Chimiste, analyse, compose ... [illegible]

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No 88.

Entre les rues Poydras et Perdido.

CET établissement ... [illegible]

A LOUER—UN ILET DE TERRE dans le Troisième District ... [illegible]

E. A. SOULIE.

Bureau de Collins, comté de Choctaw, Alabama.

CHARLES CULLUM ... [illegible]

CHARLES CULLUM.

EAUX DE VIE—[illegible]

EUG. ROCHEREAU & Co.

VINS rouges ... [illegible]

PORTO supérieur ... [illegible]

TAMARIN, TAMARIN—100 barriques ... [illegible]

O. VALETON & Co.

FROMAGE DE HOLLANDE ... [illegible]

O. VALETON & Co.

VIN ROUGE ... [illegible]

O. VALETON & Co.

CORNICHONS ... [illegible]

O. VALETON & Co.

COGNAC PELLEVOISIN ... [illegible]

TH. BAILLY BLANCHARD & CO.

CHAMPAGNE ... [illegible]

TH. BAILLY BLANCHARD & CO.

SARDINES ... [illegible]

TH. BAILLY BLANCHARD & CO.

VINS de Bourgogne ... [illegible]

TH. BAILLY BLANCHARD & CO.

FROST & Co.,
Rue des Magasins, No 12. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS.

[illegible]

Bureau et Bazar des Livres.

De nouvelles classes ... [illegible]

RUFUS DOLBEAR, 106, rue du Canal

[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE
Actuellement situé dans la paroisse St Jacques au siège de l'ancien Collège Jefferson.

PRESIDENT :—LOUIS DUFAU.
VICE-PRESIDENT :—C. C. BISBEE, A. M.

CONVAINCU ... [illegible]

CONDITIONS.

PRIX DE LA PENSION, $60 PAR TRIMESTRE
Raccommodage et Blanchissage, $5.

Les livres de classe sont fournis par le Collège au prix ordinaire.

TROUSSEAU :

[illegible]

A VENDRE ou à louer—La maison ... [illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE
Rue Dauphine, 206,
Entre Ursulines et Hôpital.

PAR un acte spécial passé à la Législature ... [illegible]

AVIS.

LES REÇUS DE TAXES sur les chemins ... [illegible]

EDMOND FAUCHET, No 56 rue de la Douane.

EN débarquement ... [illegible]

QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St Louis

AVIS.

LA société existant en cette ville, entre les soussignés, sous la raison de H. BARNETT & CO., a été dissoute aujourd'hui d'un commun accord.

L. A. LEVY Jr., ayant acheté l'intérêt des autres associés, ... [illegible]

H. BARNETT.
H. BUSHFIELD.
L. A. LEVY Jr.
H. HARBY.
Nlle-Orléans, 28 juillet 1853.

BEURRE DE GOSHEN ... [illegible]

JOS. H. MARKS.

SUCRE—[illegible]

JOS. H. MARKS.

MAQUEREAUX ... [illegible]

JOS. H. MARKS.

[illegible]

EN débarquement du navire Martha J. Ward, de Liverpool ... [illegible]

H. DE GOER & BIFFLARD.

WHISKEY ... [illegible]

BERNARD TURPIN.

CAPSULES ... [illegible]

BERNARD TURPIN.

CAPSULES ... [illegible]

BERNARD TURPIN.

PAPIER ... [illegible]

BERNARD TURPIN.

PRUNES ... [illegible]

BERNARD TURPIN.

CACAO ... [illegible]

BERNARD TURPIN.

VIN de Porto ... [illegible]

BERNARD TURPIN.

ARROUX,
Enseigneur du coin et Chartres, No 14,
[illegible]

VISITE ... [illegible]

URIAH A. POLLARD & CO,
96, rue du Canal,

RECEVANT par l'"Empire City" ... [illegible]

REÇU par l'Empire City ... [illegible]

URIAH A. POLLARD & CO.

EN MAGASIN :

300 BARRIQUES ... [illegible]

QUEYROUZE & LANGSDORFF

Demande de 50 jeunes nègres.

On demande 50 jeunes nègres pour lesquels on donnera les prix les plus élevés, au comptant. ... [illegible]

J. T. HATCHER.
137, rue Gravier derrière l'hôtel St-Charles.

$50 de Récompense

Seront données pour l'arrestation du mulâtre HENRY ou BUCK ... [illegible]

J. M. JOHNSTON & Co, No 3 Front Levée, N. O.

Ans. E. CAVELIER. L. F. MAXENT.
CAVELIER & MAXENT.
Rue Royale, No. 160,

INFORMENT leurs amis et le public ... [illegible]

EN MAGASIN :

300 BARRIQUES Vin Bordeaux, différentes qualités ... [illegible]

QUEYROUZE & LANGSDORFF

G. LAVIE.

4, rue St-Charles, entre Canal et Commune,

A reçu par les derniers arrivages un assortiment ... [illegible]

Aux amateurs de chasse.
G. LAVIE.

CARABINES ... [illegible]

VIN ... [illegible]

BOYER FRERES.

HUILE D'OLIVE ... [illegible]

PAUL JOOS FILS & Co.

F. LOGGIE & CHATEAU.

[illegible]

CIGARES de la Havane ... [illegible]

J M CABALLERO.

[illegible]

Marchandises nouvelles.

REÇU par le steamer Cherokee, de New-York ... [illegible]

PHILIPPE ALLIERT.
23 et 25, rue de Chartres.